

Conditions générales

LR Mobility GmbH (ListNRide) · Version : 2 octobre 2026

APPLICABLES À

REMPLENT

QUESTIONS

Réservations à compter du 2
octobre 2026, 0 h 00

CG du 5 mai 2021

contact@listnride.com

Traduction à titre informatif. Seule la version allemande fait foi.

Partie A · Conditions d'utilisation

§ 1 Prestataire et champ d'application

- 1.1** La plateforme ListNRide (sites web sous listnride.com, .de, .es, .fr, .it, .nl, le plugin de réservation et les applications, ensemble la « Plateforme ») est exploitée par LR Mobility GmbH, Thalkirchner Str. 210, 81371 München, représentée par son gérant Jonas Müller, Amtsgericht München HRB 257553, n° de TVA intracommunautaire DE 331 613 110, contact@listnride.com, +49 89 215 288 420 (« ListNRide »).
- 1.2** Les présentes CG s'appliquent à tous les contrats conclus entre ListNRide et les personnes qui utilisent la Plateforme (les « Utilisateurs »). Les Utilisateurs qui proposent des vélos ou des accessoires sont les « Loueurs », les Utilisateurs qui les réservent sont les « Locataires ». La Partie B s'applique en outre aux Loueurs. La Partie C régit le contrat de location entre le Loueur et le Locataire.
- 1.3** Les conditions divergentes des Utilisateurs ne s'appliquent pas, même si ListNRide ne s'y oppose pas.
- 1.4** Est consommateur toute personne qui conclut un acte juridique à des fins qui ne relèvent pas principalement de son activité commerciale ou de son activité professionnelle indépendante (§ 13 BGB (Code civil allemand)). Est professionnel toute personne qui, lors de la conclusion, agit dans l'exercice de son activité commerciale ou de son activité professionnelle indépendante (§ 14 BGB).
- 1.5** La langue du contrat est l'allemand. Les traductions sont fournies à titre d'information ; en cas de divergence, la version allemande prévaut, sauf disposition contraire impérative du droit de la consommation.

§ 2 Rôle de ListNRide

- 2.1** ListNRide sert d'intermédiaire pour la conclusion de contrats de location de vélos, de vélos électriques et d'accessoires entre Loueurs et Locataires. ListNRide n'est ni propriétaire, ni possesseur, ni loueur des vélos proposés. Le contrat de location est conclu exclusivement entre le Loueur et le Locataire (Partie C).
- 2.2** ListNRide agit à cet égard uniquement pour le compte du Loueur : en qualité de représentant de celui-ci, avec pouvoir de conclure le contrat de location et d'encaisser le prix de location au nom et pour le compte du Loueur (Partie B, § 3). ListNRide n'est pas le représentant du Locataire.
- 2.3** Les prestations propres de ListNRide envers le Locataire sont l'intermédiation et le traitement de la réservation (frais de service) ainsi que la Protection de base et, en option, la Protection Plus (§ 7), en tant

que prestations accessoires non autonomes de cette intermédiation.

- 2.4** ListNRide contrôle les annonces par sondage, mais ne garantit ni l'exactitude des informations, ni la solvabilité des cocontractants, ni l'exécution du contrat de location, sauf disposition contraire du § 7.
- 2.5** ListNRide peut faire exécuter des prestations par des prestataires, notamment des prestataires de services de paiement (actuellement Adyen et PayPal). Les prestataires sont tenus à la confidentialité et à la protection des données.

§ 3 Compte

- 3.1** L'utilisation suppose un compte gratuit. Les réservations effectuées via le plugin sur le site web d'un Loueur peuvent être réalisées sans inscription préalable ; un compte est alors créé.
- 3.2** Seules les personnes âgées d'au moins 18 ans disposant de la pleine capacité juridique, ainsi que les personnes morales par l'intermédiaire d'une personne habilitée à les représenter, peuvent créer un compte. Un seul compte est autorisé par personne.
- 3.3** Les informations du compte doivent être exactes, complètes et à jour. Les identifiants de connexion doivent rester confidentiels. En cas de soupçon d'utilisation abusive, le mot de passe doit être modifié immédiatement et ListNRide doit en être informée. L'Utilisateur répond de toute utilisation par des tiers qui lui est imputable.

§ 4 Réservation et conclusion du contrat

- 4.1** L'annonce ne constitue pas une offre, mais une invitation à soumettre une offre.
- 4.2** Avant l'envoi, le Locataire voit un récapitulatif indiquant le vélo, la période, le prix de location, les frais de service, les frais de protection pour la Protection de base, les extras choisis et le prix total, et peut corriger les erreurs de saisie. En cliquant sur « Réserver avec obligation de paiement », il soumet une offre ferme de conclusion du contrat de location et des prestations de ListNRide.
- 4.3** Demande de réservation : le contrat de location est conclu lorsque le Loueur accepte la demande. S'il ne l'accepte pas dans le délai indiqué, la demande devient caduque ; une pré-autorisation du montant est libérée.
- 4.4** Réservation instantanée : lorsqu'un vélo est signalé comme réservable instantanément, ListNRide accepte immédiatement l'offre au nom du Loueur.
- 4.5** La conclusion du contrat de location emporte également conclusion du contrat portant sur les prestations de ListNRide (intermédiation, Protection de base, le cas échéant Protection Plus). Les deux parties reçoivent une confirmation par e-mail ; les données de réservation, les factures et l'attestation de protection sont consultables dans le compte.
- 4.6** Réservation par catégorie : si le Locataire réserve un vélo d'une catégorie et d'une taille plutôt qu'un modèle déterminé, ListNRide transmet la réservation à un Loueur vérifié situé à proximité. Le cocontractant est le Loueur qui donne son accord. Si personne ne donne son accord dans le délai indiqué, la pré-autorisation est libérée et aucun frais n'est dû.

§ 5 Prix et paiement

- 5.1** Tous les prix destinés aux consommateurs sont des prix finaux, TVA comprise. Le prix total se compose du prix de location (prestation du Loueur), des frais de service (prestation de ListNRide), des frais de protection pour la Protection de base (prestation de ListNRide, ne pouvant être désélectionnée lorsque le vélo est loué dans l'EEE) et des extras choisis, tels que la Protection Plus ou la livraison.
- 5.2** Les frais de protection sont déterminés en fonction de la valeur du vélo renseignée par le Loueur et de la durée de location. La Protection Plus coûte 4 € par jour de location et par réservation.
- 5.3** Le Locataire paie le prix total à ListNRide. ListNRide encaisse la part correspondant à la location au nom et pour le compte du Loueur ; le paiement à ListNRide libère le Locataire de sa dette de loyer. En cas de

demande de réservation, le montant fait d'abord uniquement l'objet d'une pré-autorisation et n'est débité qu'à l'acceptation ; en cas de Réservation instantanée, il est débité immédiatement.

- 5.4** Les moyens de paiement sont ceux affichés lors du processus de paiement. Les frais d'une rétrofacturation imputable au Locataire sont à la charge du Locataire.
- 5.5** Une caution est exigée exclusivement par le Loueur directement auprès du Locataire, et uniquement si elle est indiquée dans l'annonce (Partie C, § 4). ListNRide ne gère aucune caution.

§ 6 Annulation

- 6.1** Le Locataire peut annuler une réservation confirmée dans son compte jusqu'au début de la location. Le remboursement dépend du délai restant avant le début de la location (heure locale du lieu de retrait) :

Délai avant le début de la location	Remboursement
72 heures ou plus	intégralité du montant payé, y compris les frais de service, les frais de protection et les extras
48 à 72 heures	75 % du prix de location
24 à 48 heures	50 % du prix de location
8 à 24 heures	25 % du prix de location
moins de 8 heures	aucun remboursement du prix de location
après le début de la location	aucun

- 6.2** En cas d'annulation moins de 72 heures avant le début de la location, les frais de service, les frais de protection et la Protection Plus ne sont pas remboursés ; la livraison et les autres extras du Loueur sont intégralement remboursés. Les remboursements sont effectués sur le moyen de paiement initial.
- 6.3** Si le Loueur annule une réservation confirmée ou ne peut pas mettre le vélo à disposition conformément au contrat, le Locataire est intégralement remboursé du prix total.
- 6.4** Si le Locataire a souscrit l'option Annulation flexible, le prix de location est intégralement remboursé jusqu'au moment qui y est indiqué.
- 6.5** Il n'existe pas de droit légal de rétractation pour les contrats de location de vélos portant sur une période déterminée (§ 312g, al. 2, n° 9 BGB).
- 6.6** Une restitution anticipée ne donne droit à aucun remboursement.

§ 7 Protection de base et Protection Plus

- 7.1 Pas une assurance.** La Protection de base et la Protection Plus sont des prestations de service de ListNRide, partie intégrante non autonome de la réservation intermédiée. Elles ne constituent pas une assurance et ne créent aucune relation d'assurance. ListNRide ne les propose pas séparément, mais uniquement conjointement à une location réservée via la Plateforme.
- 7.2 Contenu.** ListNRide libère le Locataire, à hauteur des montants figurant en Annexe, de sa responsabilité légale envers le Loueur lorsque, pendant la durée de la location,
1. le vélo est volé ou subit une perte totale,
 2. le vélo subit un dommage technique ou esthétique, y compris des rayures, bosses ou dommages à la peinture résultant d'un événement survenu pendant la location, ou
 3. des accessoires remis par le Loueur avec le vélo sont perdus ou volés (antivol avec clé, batterie, chargeur, sacoches, casque, siège enfant et objets comparables).

- 7.3 Montants.** Les montants dépendent de la formule et de la classe de valeur du vélo concerné (Annexe). En cas de vol et de perte totale, il s'agit d'un pourcentage de la valeur actuelle, plafonné au montant de la classe ; en cas de réparation, d'un montant forfaitaire par sinistre ; pour les accessoires, de la valeur actuelle, plafonnée au montant de la classe. Par vélo et par location, ListNRide verse au maximum le montant prévu en cas de vol, majoré une seule fois du montant prévu pour les accessoires. À défaut de valeur du vélo renseignée, la classe jusqu'à 5 000 € s'applique avec une valeur du vélo de 1 000 €. La classe de valeur et les montants sont indiqués avant la réservation lors du processus de paiement, puis dans l'attestation de protection.
- 7.4 Paiement au Loueur.** ListNRide exécute la libération en versant le montant directement au Loueur. La créance du Loueur contre le Locataire s'éteint à due concurrence. Le dommage excédentaire est supporté par le Locataire conformément aux dispositions légales et à la Partie C.
- 7.5 Conditions.** ListNRide n'intervient que si
1. en cas de vol, le vélo était attaché au moyen d'un antivol à un objet solidement ancré et le Locataire a déposé plainte auprès de la police dans les 24 heures,
 2. le dommage ou la perte est déclaré dans la réservation sur la Plateforme dans les 24 heures suivant sa découverte, par le Locataire, ou au plus tard 48 heures après la restitution, par le Loueur,
 3. des photos, en cas de vol le récépissé de plainte et, sur demande, une facture ou un devis sont fournis, et
 4. les accessoires figuraient dans l'annonce ou ont été photographiés lors de la remise.
- 7.6 Exclusions.** ListNRide n'intervient pas en cas
1. d'usure normale et de traces d'utilisation, notamment sur les pneus, chambres à air, plaquettes de frein et la chaîne ; les crevaisons sont considérées comme de l'usure,
 2. de faute intentionnelle ou de négligence grave, notamment si le vélo n'était pas attaché, si la clé était restée dans l'antivol, si la batterie ou les sacoches étaient restées sans surveillance sur le vélo pendant la nuit, ou en cas de conduite sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants,
 3. d'utilisation contraire au contrat de location, par exemple lors de courses, de sous-location ou de mise à disposition de tiers,
 4. de dommages aux personnes, aux biens de tiers ou aux biens propres du Locataire, ainsi que de dommages consécutifs, de perte de jouissance et de moins-value,
 5. de locations en dehors de l'Espace économique européen.
- 7.7 Décision.** ListNRide examine chaque cas et décide selon un pouvoir d'appréciation exercé conformément à ses obligations, sur la base des informations et justificatifs fournis. ListNRide répond dans un délai de 2 jours ouvrés, ou de 1 jour ouvré pour la Protection Plus, à compter de la réception de la déclaration complète. Le droit d'agir en justice contre la décision n'est pas affecté.
- 7.8 La Protection Plus** double tous les montants de la Protection de base et donne la priorité aux déclarations. Pour le reste, les mêmes conditions s'appliquent.
- 7.9 Fausses déclarations.** Quiconque fait intentionnellement de fausses déclarations perd son droit pour ce cas ; les montants déjà versés doivent être remboursés.
- 7.10 Recours.** Si un tiers indemnise le dommage, notamment l'auteur du dommage ou une assurance propre du Locataire ou du Loueur, ListNRide peut exiger le remboursement du montant versé dans cette mesure. Les droits contre les tiers sont transférés à ListNRide à hauteur du paiement ; le Locataire et le Loueur coopèrent à leur mise en œuvre.
- 7.11 Réservations existantes.** Pour les réservations effectuées avant l'entrée en vigueur de la présente version avec une prestation d'assurance d'un tiers et dont la période de location se termine après cette date, la Protection Plus s'applique sans supplément. Le Locataire peut annuler gratuitement de telles réservations jusqu'au début de la location.

§ 8 Contenus et utilisation de la Plateforme

- 8.1** Les Utilisateurs sont seuls responsables de leurs contenus (annonces, photos, messages, avis). Les contenus ne doivent pas porter atteinte aux droits de tiers, ne doivent pas être injurieux, discriminatoires ou trompeurs et ne doivent pas contenir de coordonnées visant à contourner la Plateforme.
- 8.2** Sont notamment interdits : le fait d'organiser en dehors de la Plateforme des réservations initialement conclues via la Plateforme ; les accès automatisés (bots, scrapers) ; les atteintes à la sécurité des systèmes ; les comptes multiples.
- 8.3** Les Utilisateurs concèdent à ListNRide, sur leurs contenus, un droit simple (non exclusif), gratuit, illimité dans le temps et dans l'espace et transférable de les utiliser, de les modifier (par exemple les recadrer ou les traduire) et de les rendre accessibles au public pour l'exploitation et la promotion de la Plateforme, y compris sur des sites partenaires. Ce droit prend fin avec la suppression du contenu, sauf pour les supports publicitaires déjà créés et les avis.
- 8.4** ListNRide peut supprimer des contenus et bloquer des comptes qui enfreignent les présentes CG ou le droit applicable. ListNRide informe l'Utilisateur des motifs dans la mesure où la loi l'exige (art. 17 DSA (règlement sur les services numériques)).
- 8.5** L'Utilisateur garantit ListNRide contre toute réclamation de tiers fondée sur ses contenus ou sur un manquement qui lui est imputable, y compris les frais raisonnables de défense juridique.

§ 9 Avis

- 9.1** Après la fin de la location, le Locataire et le Loueur peuvent s'évaluer mutuellement. Les avis doivent être véridiques et se rapporter à la location concrète.
- 9.2** Seuls les Utilisateurs ayant réservé ou effectué la location via la Plateforme peuvent laisser un avis. ListNRide le vérifie au moyen de la réservation. Les avis ne sont ni sollicités ni améliorés contre rémunération (§ 5b, al. 3 UWG (loi allemande contre la concurrence déloyale)).
- 9.3** ListNRide peut supprimer les avis qui enfreignent le § 8.1 ou qui ne se rapportent pas à la location.

§ 10 Responsabilité de ListNRide

- 10.1** ListNRide est responsable sans limitation en cas de faute intentionnelle et de négligence grave, en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits (Produkthaftungsgesetz) et dans le cadre d'une garantie assumée.
- 10.2** En cas de négligence légère, ListNRide n'est responsable qu'en cas de manquement à une obligation contractuelle essentielle, dont l'exécution conditionne la bonne exécution du contrat et au respect de laquelle l'Utilisateur peut normalement se fier, dans la limite du dommage prévisible et typique pour ce type de contrat.
- 10.3** Pour le reste, la responsabilité est exclue. ListNRide n'est pas responsable de l'exécution du contrat de location par le Loueur ou le Locataire ; le § 7 n'est pas affecté.
- 10.4** La Plateforme est disponible dans la limite des possibilités techniques. La maintenance, les dysfonctionnements et la force majeure peuvent entraîner des interruptions.

§ 11 Durée et résiliation

- 11.1** Le contrat d'utilisation est conclu pour une durée indéterminée. L'Utilisateur peut le résilier à tout moment dans son compte ou par e-mail. ListNRide peut le résilier moyennant un préavis de 30 jours, sous forme écrite (support durable).
- 11.2** Le droit de résiliation extraordinaire n'est pas affecté, notamment en cas de manquements graves ou répétés, de retard de paiement malgré une mise en demeure ou de fausses déclarations.
- 11.3** Les contrats de location déjà conclus et les paiements exigibles ne sont pas affectés par une résiliation.

§ 12 Protection des données et communication

- 12.1 ListNRide traite les données à caractère personnel conformément à la politique de confidentialité disponible sous listnride.com/privacy. Pour le traitement d'un sinistre, ListNRide transmet le nom, les coordonnées et les pièces du dossier à l'autre cocontractant et, sur demande, aux autorités.
- 12.2 Les communications relatives à la réservation sont effectuées par e-mail, dans le chat de réservation et dans le centre de notifications. Publicité par e-mail uniquement avec consentement ou conformément au § 7, al. 3 UWG, avec possibilité d'opposition.

§ 13 Modifications des présentes CG

- 13.1 ListNRide peut modifier les présentes CG avec effet pour l'avenir lorsque cela est nécessaire en raison d'une modification de la situation juridique, de la jurisprudence, des conditions du marché ou de nouvelles fonctionnalités, et que cela ne désavantage pas l'Utilisateur de manière inappropriée. Les éléments essentiels du contrat (nature et étendue des prestations, rémunérations) ne sont modifiés qu'avec le consentement de l'Utilisateur.
- 13.2 Les modifications sont notifiées sous forme écrite (support durable) au moins six semaines avant leur entrée en vigueur. L'Utilisateur peut s'y opposer ou résilier le contrat dans ce délai. Les locations déjà réservées sont régies par la version en vigueur au moment de la réservation, sauf disposition contraire du § 7.11.

§ 14 Dispositions finales

- 14.1 Le droit allemand s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. À l'égard des consommateurs, ce choix de loi ne s'applique que dans la mesure où il ne les prive pas de la protection des dispositions impératives de l'État de leur résidence habituelle.
- 14.2 Pour les commerçants, les personnes morales de droit public et les patrimoines spéciaux de droit public, le tribunal compétent est celui de Munich.
- 14.3 ListNRide n'est ni disposée ni tenue à participer à une procédure de règlement des litiges devant un organisme de médiation de la consommation (§ 36 VSBG (loi allemande sur le règlement des litiges de consommation)).
- 14.4 Si une disposition est invalide, le reste du contrat demeure valable ; les dispositions légales s'appliquent.

Partie B · Conditions applicables aux Loueurs

§ 1 Annonce

- 1.1 Le Loueur décrit chaque vélo de manière véridique et complète, y compris les défauts connus, la taille, l'équipement et les accessoires fournis. Il indique la valeur du vélo sous forme de prix à neuf ; celle-ci détermine les frais de protection et la classe de valeur.
- 1.2 Le Loueur garantit qu'il est propriétaire du vélo ou autorisé à le louer, que celui-ci est en bon état de circulation et adapté à l'utilisation décrite, et qu'il respecte les dispositions applicables à son activité de location.
- 1.3 Les Loueurs professionnels mettent à la disposition du Locataire les informations prescrites par la loi et renseignent dans leur compte leur raison sociale, leur adresse et leur numéro d'identification à la TVA. Ils sont seuls responsables de leurs obligations fiscales.
- 1.4 Le Loueur tient ses disponibilités à jour. S'il ne peut pas honorer une réservation confirmée, il en informe sans délai ListNRide et le Locataire.

§ 2 Acceptation des réservations

- 2.1** Le Loueur accepte ou refuse les demandes de réservation dans son compte en cliquant sur « Accepter ». En cliquant sur « Accepter », il accepte, pour cette réservation, les conditions de location (Partie C) et les Conditions de protection (Partie A, § 7, Annexe).
- 2.2** Si le Loueur active la Réservation instantanée, toute réservation est réputée acceptée par lui. L'accord visé au point 2.1 vaut, dès l'activation, pour toutes les Réservations instantanées.
- 2.3** Si le Loueur annule une réservation confirmée sans motif grave tenant à la personne du Locataire, ListNRide peut percevoir des frais de 10 € et les imputer sur le prochain versement. En cas d'annulations répétées, ListNRide peut suspendre les annonces.

§ 3 Pouvoirs

- 3.1** Le Loueur donne pouvoir à ListNRide de conclure en son nom des contrats de location aux conditions de son annonce et de la Partie C, dans la mesure où il a activé la Réservation instantanée, ainsi que de recevoir les demandes de réservation.
- 3.2** Le Loueur donne pouvoir à ListNRide d'encaisser auprès du Locataire le prix de location en son nom et pour son compte, d'effectuer en son nom les remboursements prévus au § 6 de la Partie A et de recevoir les montants prévus au § 7 de la Partie A avec effet pour le Locataire.
- 3.3** ListNRide agit à cet égard exclusivement pour le compte du Loueur.

§ 4 Frais et versement

- 4.1** Des frais de service à la charge du Loueur ne sont dus que s'ils ont été convenus avec le Loueur ; leur montant est affiché dans le compte. ListNRide émet une facture à ce titre.
- 4.2** Après la fin de la location, ListNRide verse le prix de location, déduction faite des frais de service convenus, de la TVA y afférente et des éventuels frais prévus au § 2.3, sur le compte bancaire renseigné, conformément aux paramètres de versement du compte. Si le Locataire annule moins de 72 heures avant le début de la location, le Loueur perçoit une part du prix de location : 20 % pour 48 à 72 heures, 40 % pour 24 à 48 heures, 60 % pour 8 à 24 heures et 80 % pour moins de 8 heures avant le début de la location.
- 4.3** Si le Locataire signale, avant la fin de la location, un défaut important ou l'absence de mise à disposition, ListNRide peut retenir le versement jusqu'à clarification.
- 4.4** Les frais de protection et la Protection Plus constituent une rémunération de ListNRide ; ils ne sont pas reversés. La Protection de base ne coûte rien au Loueur.

§ 5 Caution

Le Loueur ne peut exiger une caution que si son montant, son mode de paiement et son exigibilité figurent dans l'annonce. Il la gère lui-même et la restitue après la restitution du vélo, déduction faite des créances justifiées. Les prestations prévues au § 7 de la Partie A s'imputent sur les créances justifiées.

§ 6 Dommages et pertes

- 6.1** Le Loueur contrôle le vélo lors de la restitution et signale les dommages ou les accessoires manquants dans les 48 heures dans le chat de réservation, avec photos et facture ou devis.
- 6.2** Les accessoires ne sont protégés que s'ils figuraient dans l'annonce ou ont été photographiés lors de la remise.
- 6.3** ListNRide verse au Loueur les montants prévus au § 7 de la Partie A et à l'Annexe avec effet pour le Locataire. Le Loueur fait valoir lui-même le dommage excédentaire contre le Locataire ; ListNRide met à sa disposition à cet effet les coordonnées, les photos et, le cas échéant, le récépissé de plainte.
- 6.4** Les prestations d'une assurance propre du Loueur sont prioritaires ; le § 7.10 de la Partie A s'applique dans cette mesure.

- 6.5** ListNRide ne prend pas en charge la perte de jouissance, la moins-value, les frais d'expertise et les dommages consécutifs.

Partie C · Conditions de location entre Loueur et Locataire

Ces conditions sont fixées par le Loueur. ListNRide n'est pas partie au contrat de location.

§ 1 Objet et durée

- 1.1** L'objet est la location du vélo décrit dans l'annonce, avec les accessoires qui y sont mentionnés, pour la période réservée.
- 1.2** La location commence à la remise et prend fin à la restitution à l'heure réservée au lieu convenu. Le § 545 BGB (prolongation tacite) ne s'applique pas.

§ 2 Remise

- 2.1** Le Locataire justifie de son identité lors du retrait. Le Loueur peut refuser la remise si le Locataire est manifestement inapte à la conduite ou ne peut pas justifier de son identité ; le prix total est alors traité conformément au § 6 de la Partie A.
- 2.2** Les deux parties contrôlent le vélo et les accessoires lors de la remise. Les dommages existants et les accessoires fournis doivent être consignés au moyen de photos dans le chat de réservation.
- 2.3** Le Loueur remet un antivol adapté, sauf indication contraire dans l'annonce.

§ 3 Obligations du Locataire

- 3.1** Le Locataire utilise le vélo avec soin et conformément à sa destination, respecte le code de la route et ne conduit pas sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants.
- 3.2** Il ne met pas le vélo à la disposition de tiers, ne le sous-loue pas et ne participe pas à des courses, sauf si l'annonce l'autorise.
- 3.3** À chaque stationnement, il attache le vélo par le cadre à un objet solidement ancré et, pendant la nuit, le place si possible dans un local fermé à clé. Lors d'un stationnement de nuit, il emporte la batterie, le chargeur et les sacoches.
- 3.4** Il signale les défauts, dommages, pertes et vols sans délai, au plus tard dans les 24 heures, dans la réservation. En cas de vol, il dépose plainte auprès de la police dans les 24 heures. Il n'effectue de réparations qu'avec l'accord du Loueur.

§ 4 Caution

Si une caution est indiquée dans l'annonce, le Locataire la verse lors de la remise selon le mode qui y est mentionné. Le Loueur la restitue après la restitution du vélo, dans la mesure où il n'existe aucune créance justifiée.

§ 5 Responsabilité du Locataire

- 5.1** Le Locataire est responsable, conformément aux dispositions légales, de l'endommagement, de la perte et du vol du vélo et des accessoires pendant la durée de la location, au maximum à hauteur de la valeur actuelle. Il n'est pas responsable de l'usure normale.
- 5.2** Les prestations de ListNRide prévues au § 7 de la Partie A (Protection de base, Protection Plus) s'imputent sur cette responsabilité. Le Loueur ne réclame au Locataire que le montant restant.
- 5.3** Le Locataire garantit le Loueur contre toute réclamation de tiers fondée sur une utilisation inappropriée qui lui est imputable.

§ 6 Restitution

- 6.1** Le Locataire restitue le vélo et les accessoires à l'heure convenue, au lieu convenu, dans l'état dans lequel il les a reçus, sous réserve de l'usure normale.
- 6.2** En cas de restitution tardive, le Locataire est redevable, pour chaque jour entamé, du prix de location journalier indiqué dans l'annonce ; la réparation d'un préjudice supplémentaire demeure réservée.

§ 7 Responsabilité du Loueur

- 7.1** Le Loueur est responsable sans limitation en cas de faute intentionnelle et de négligence grave, en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ainsi que pour les défauts dissimulés frauduleusement.
- 7.2** En cas de négligence légère, il n'est responsable qu'en cas de manquement à des obligations contractuelles essentielles, dans la limite du dommage prévisible et typique pour ce type de contrat. La responsabilité sans faute pour les défauts initiaux (§ 536a, al. 1, 1re alternative BGB) est exclue, sauf en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

§ 8 Dispositions finales

Le droit allemand s'applique ; le § 14 de la Partie A s'applique par analogie. Les litiges découlant du contrat de location sont réglés entre le Loueur et le Locataire ; ListNRide intervient comme médiateur sur demande.

Annexe · Montants de protection par vélo et par sinistre

ListNRide verse le montant ; le reste est à la charge du Locataire selon sa responsabilité légale. La Protection Plus double chaque montant.

Valeur du vélo	Vol / perte totale Base	Vol / perte totale Plus	Réparation Base	Réparation Plus	Accessoires Base	Accessoires Plus
jusqu'à 5 000 €	20 %, max. 1 000 €	40 %, max. 2 000 €	100 €	200 €	jusqu'à 50 €	jusqu'à 100 €
5 001 à 10 000 €	20 %, max. 1 250 €	40 %, max. 2 500 €	150 €	300 €	jusqu'à 75 €	jusqu'à 150 €
10 001 à 15 000 €	20 %, max. 1 500 €	40 %, max. 3 000 €	200 €	400 €	jusqu'à 100 €	jusqu'à 200 €

Pourcentage de la valeur actuelle du vélo. Réparation : montant forfaitaire par sinistre, au maximum à hauteur des frais de réparation effectifs. Accessoires : à la valeur actuelle, au maximum à hauteur du montant.